



Madame, Monsieur, cher membre,

Comme nous en avons discuté lors de la dernière réunion des membres de l'INEC, une Assemblée générale extraordinaire (AGE) portant sur la révision des statuts se tiendra :

Lundi 12 septembre 2022 de 14H30 à 17H00
dans les locaux de GS1 France,
situés au 21 Boulevard Haussmann dans le 9ème arrondissement de Paris.
RSVP avant le 5 septembre 2022

Je tiens tout d'abord à remercier les équipes de GS1 de nous accueillir pour permettre de réaliser au mieux cet exercice de démocratie interne.

Le point à l'ordre du jour de cette AGE concerne uniquement la révision des statuts.

La dynamique de l'économie circulaire en France, les évolutions des profils d'adhérents, l'expérience de notre fonctionnement nous incitent très fortement à faire évoluer nos statuts pour les adapter afin de permettre un fonctionnement de l'INEC plus efficient.

Vous retrouverez dans [votre espace adhérent](#) l'ensemble des documents relatifs à cette AGE (projets de statuts, note juridique précisant les propositions, pouvoir).

Vous pouvez bien entendu vous faire représenter par un membre de votre structure ou bien de donner pouvoir à un autre membre de l'INEC à jour de cotisation.

Si vous avez des difficultés à accéder à l'espace membre sur le site, ou pour toute autre demande complémentaire, vous pouvez contacter Guillaume THIEBAULT (Responsable administratif et financier | g.thiebault@institut-economie-circulaire.fr | 06.27.33.46.73) ou Naomi POIGNANT (Responsable de la communication | n.poignant@institut-economie-circulaire.fr | 06.65.41.28.74).

Au-delà de l'aspect statutaire formel, ce moment sera également l'occasion de nous retrouver pour échanger ensemble et en toute convivialité autour des nombreux enjeux d'économie circulaire qui jalonnent la rentrée. Nous pourrions également débattre de l'étude publiée il y a quelques semaines par l'INEC relative à la SNBC sous contrainte de ressources. (sur le site et disponible en version papier si vous le souhaitez).

Je profite de ce courrier pour vous rappeler que par ailleurs notre Assemblée générale ordinaire (AGO) se tiendra le 26 septembre, comme indiqué dans le courrier d'information transmis en juillet. Nous procéderons à cette occasion au renouvellement du conseil d'administration, ainsi qu'à l'examen des comptes 2021. Dans la mesure où les modalités du

renouvellement seront déterminées par les nouveaux statuts, nous vous transmettrons ces nouvelles modalités dès la fin de l'AGE.

Dans l'attente d'avoir le plaisir de vous revoir, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, cher membre, en l'assurance de ma considération la meilleure.

François-Michel Lambert
Président-fondateur de l'INEC

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.